L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

JEUDI 13 SEPTEMBRE 1894.
NOUVELLE-ORLEANS.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble at bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

A LOUER.

A LOUER—Les deux maisons situées rue St Claude, 314 et 316, entre Barracks et Hôpital; ayant huit chambres, deux cabinets. $25 par mois. S'adresser 318 Dauphine.
13 sept—1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jules Andrieu vs Eugénie Landry et son mari, V. T. Clements.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — No 20,881—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Ernest More', juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon bureau, situé à No 90, nouveau No 322 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI le 21 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 253, lequel est borné par les rues Chestnut, Camp, Dufossat et Soniat. Le dit lot de terre commençant à une distance de soixante-deux pieds de l'encoignure des rues Chestnut et Dufossat et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles; lequel dit lot de terre est désigné par la lettre B sur un plan annexé à un acte d'Edgar Grima, notaire, daté du 19 janvier 1894 et fait partie d'un lot de terre désigné par le numéro quinze (15) d'après un plan déposé dans le bureau de Sélim Magner, ancien notaire dans cette ville d'après le plan No 112.

Conditions : L'acquéreur assumera le paiement de 26 billets, 25 desquels sont de $8.00 chacun et un de $10.00, tirés par le défendeur ici, payable à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à son propre ordre et par elle endossés et garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété ci-dessus mentionnée par acte de E. Grima, notaire, daté du 19 janvier 1894, lesquels billets sont tous datés du 19 janvier 1894 et sont payables respectivement le premier de chaque mois commençant le 1er septembre 1894 et le premier de chaque mois subséquent, le dernier billet de $10.00 échéant le 1er octobre 1896, et tous portant intérêt de 8 0/0 de date jusqu'à parfait paiement et la balance du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17août—17 24 31—sept—7 14 21

Mme Veuve Julia Ebeling vs. M. et Mme Tansege.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 27,233—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 14 septembre 1894, à midi, rue Lopez, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Onze vaches, un cheval, deux wagons et un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
5 sept—5 11 14

Mme E. Mertzweiller vs. M. et Mme Paul Labatt.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 27,251.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adresser par l'Hon L. L. Labatt, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant à la place de l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.
WM NELSON, Constable.
Sept—8 12 18

Joseph Dufourc vs Edward P. Lopez.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 20,982. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95 nouveau No 429 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 18me jour de septembre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 sept—6 12 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Owen McCawley et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,709—Division E.—Attendu que Thomas J. McCawley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Owen McCawley et femme, décédés intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 sept—13 18 22

Succession de John White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,322—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas White, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 sept—12 16 21

Succession de William Cullinan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,149—Division C.—Attendu que John W. Cullinan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm Cullinan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 sept—11 15 20

Succession de Patrick Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,754—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
Sept—8 12 16

AVIS AUX CREANCIERS.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. V. LeBlanc et W. J. Comeaux, commissaires liquidateurs de la Comeaux Aiken Packet Company, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 sept—13 18 22

JOURNAUX FRANCAIS

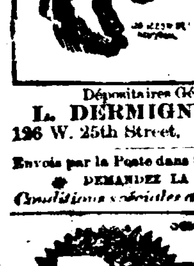

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppl'ents, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jnl. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Illrée, etc.

Dépositaires Généraux :
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de F. R. Matthews & Co vs leurs créanciers—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D—No 39,541.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur—bureau No 19 Place Commerciale, MARDI, 25 septembre 1894 à 11 heures A. M., au local No 99 rue Gravier entre Magazine et Camp, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la susdite Cour et Division, daté et signé le 11 septembre 1894, la propriété ci-après décrite, appartenant au dit insolvable, à savoir—

Papeterie, machine à écrire (type-writer) balance, encre, papier folio, vitrine, étagère, presse caractères, coupe-papier, coffre-fort en fer, bureau et autres installations de magasin, etc., etc., le tout d'après un inventaire déposé en mon bureau. Conditions—Comptant avant livraison.
13 sept—13 20 25

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

FOIN. FOIN. FOIN.

248 1-4 Balles de Foin.

Vente d'après l'Acte 124 de 1890.
Pour le compte de qui cela peut concerner.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 13 septembre 1894, à 11 heures A. M., dans la cour No 5 du Y. & M. V. R. R., coin des rues Poydras et Howard, d'après l'Acte No 124 de 1890, il sera vendu :
248 1/4 balles de foin.
Conditions—Comptant sur les lieux.
11 sept—11 à date.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Julie Douglas, Epouse de Lawson Murray.

No 43,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 155, nouveau No 723 rue de la Commune.—MARDI, 25 septembre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté et signé le 22 août 1894, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 49, borné par les rues Chartres, Delaronde, Forstall et Lizardi; le dit lot est désigné par le No 12 de l'ilet 4 et forme l'encoignure des rues Chartres et Lizardi et mesure 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres sur 111 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 13 et 111 pieds 10 pouces 3 lignes de face et de profondeur sur la rue Lizardi.

Termes et conditions. Une moitié ou plus comptant, et la balance à un an, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec billets garantis par privilège de vendeur, les améliorations devant être assurées pour couvrir le montant des billets et la police transférée; 10 pour cent d'honoraires d'avocat si la vente est mise en collection et au cas de procès pour enforcer la collection des billets et toutes les autres réclamations usuelles; l'acquéreur devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire.
24 août—24 28—sept 4 11 18 25

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Chantier de Bois de Construction bien établi de Seiler:

Chevaux, Wagons, Buggy, Charrettes, Harnais.

Meubles de Maison et de Bureau, Comptes Ouverts et divers.

Succession de Nicholas J. Seiler, Jr.

No 42,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—JEUDI, 13 septembre 1894, à 11 heures A. M., au local rue Front entre Jena et Cadiz, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté du 22 août 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété mobilière ci-après décrite, à savoir:

Tout et en particulier le contenu du chantier de bois de construction, chevaux, wagons, buggy, harnais, meubles de maison et de bureau, comptes ouverts et divers, le tout d'après inventaire fait par Ernest Commagère, notaire, et ici enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
2 sept—2 au 5 9 jusqu'à date

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en Briques à Deux Etages.

Dans le Troisième District,

No 9 rue Espagne, entre les rues Decatur et North Peters,

A L'ENCAN.

Succession de Julia F. A. Brinkmann, épouse de John Lampton.

No 43,443.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 334 rue Carondelet.—MERCREDI, 10 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 3 septembre 1894, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Enghien, Victoire ou Decatur et Levée ou North Peters. Le lot mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Espagne sur 63 pieds 11 pouces 2 1/2 lignes de profondeur, d'après un devis fait par Jno. F. Braun, voyer, en date du 13 juillet 1882 et étant la partie de terre à côté ou le plus près de la rue Peter du lot désigné par le No 11 de l'ilet No 13.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages, contenant six chambres connue comme le No 9 de la rue Espagne.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Sept—8 12 19 26—oct 3 10

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bateau à Vapeur New Jennie.

Succession de Charles Techira.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue de la Commune — JEUDI, 20 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 7 septembre 1894, dans l'affaire de la succession de Charles Techira, Dossier No 43,771, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Le bateau à vapeur New Jennie, ensemble avec ses bateaux, appareils, etc., comme il se trouve dans le Bayou St Jean, près du pont de la rue Esplanade.
Conditions—Comptant.
8 sept—8 16 17 20

PAR D. E. MORPHY.

Un grand assortiment d'épiceries pour famille, vins, liqueurs, cheval, wagon, harnais, comptoir, balances, vitrines, coffre-fort, installations de gaz, garde manger, (screens), etc.

No 43,141—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

C. V. Kathman vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu VENDREDI, 21 septembre 1894, à 10 1/2 h. A. M., dans le magasin d'épiceries No 457 rue Royale, au coin de la rue Mandeville, 3me district, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 septembre 1894, et à moi adressé—

Toutes les marchandises et effets mobiliers ci-dessus mentionnés délivrés par l'insolvable ci-dessus nommé à ses créanciers
Conditions: comptant sur les lieux.
11 sept—11 15 20 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS TERRAINS DE CHOIX POUR BATIR

Dans le Sixième District.

Succession de William S. Steele.

No 37,761.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, près Carondelet—JEUDI, 11 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 7 septembre 1894, dans l'affaire de la succession de William S. Steele, Dossier No 37,761, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Live Oak ou Constance, Magazine, Bellecastle et Dufossat, désignés comme lots Nos 7 8 et 9, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Live Oak ou Constance, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes de 1894. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre grandeur extra
—ET—
Quatre cottages doubles et deux simples
A CARROLLTON.

Bornés par les rues Washington, Short, Quatrième et Zimple.

A un ilet de l'avenue Carrollton et des deux doubles lignes de chars électriques, à proximité du marché, des églises et écoles.

Une des plus belles occasions offertes pour emplacement et spéculation.

LONG CRÉDIT. CONDITIONS FACILES.

Dans l'affaire de Francis Rocker vs. Anna M. Dollinger.

No 41,511—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 148 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 août 1894, et signé le 30 août 1894, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 38 B, d'après un croquis annexé à un acte passé pardevant C. C. Porter, notaire public, le 19 novembre 1860, et mesurant 301 pieds de face à la rue Washington, 301 pieds de face à la rue Short, 275 de face pieds à la rue Zimpel et 275 pieds de face à la rue Quatrième.

Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, approuvée par des billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour satisfaire l'intérêt des parties intéressées, garantis par lien et privilège de vendeur, et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1894 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Deibel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plan est exposé aux Nos 72 et 74 rue St Charles jusqu'au 30 sept.; après cette date aux Nos 629 et 631 rue Commune.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE ET EMPLACEMENT de Commerce, coin des rues Deuxième et Constance, et Résidence en Bois dans le fond, sur la rue Constance.

LE COTTAGE DOUBLE, SOLIDEMENT Construit, 173 rue Laurel, entre les rues Première et Deuxième, les plus belles portions du Quatrième District.

Succession de Daniel Seeland et femme

No 42,848.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 30 août 1894, et signé le 28 août 1894, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 52, borné par les rues Deuxième, Troisième, Laurel et Constance; le dit terrain est désigné par le numéro 12 d'après un plan de survey dressé par Hugh Grant, voyer, daté le 30 mai 1843, et déposé au bureau de L. P. Kennedy pour référence, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Deuxième et Constance, et mesure vingt-huit pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur et face à la rue Constance de cent onze pieds quatre pouces et trois lignes de quatre pieds huit pouces et trois lignes dans le fond, tout en mesure américain.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, Laurel et Constance, mesurant cinquante pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent soixante-dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus, ou tout, comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à paiement final, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les taxes d'Etat et de ville pour 1894 devant être payées par les acquéreurs en sus et au-dessus du prix d'adjudication; dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux dépens des acquéreurs. Plan exposé aux Nos 72 et 74 rue St-Charles jusqu'au 30 septembre; après cette date au No 629 rue Commune.
2 sept—2 9 16 23 30—3 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre lots extra grands et cottages doubles à Carrollton.

Voisinage s'améliorant rapidement.

Succession de Henry Roan et femme et Thomas Roan.

No 43,256—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 642 rue Gravier—MERCREDI, 26 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 22 août 1894, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième District de cette ville, dans l'ilet No 102, borné par les rues Jackson, Upperline, Jeannette et Sixième, désignés par les numéros onze, douze, trente-quatre et trente-cinq. Les dits lots onze et douze mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds. Les lots numéros trente-quatre et trente-cinq mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Jeannette, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 août—26—sept 2 9 16 23 26

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés à deux étages

Dans le Cinquième District,

No 15 rue Belleville, entre l'avenue Pélican et la rue Patterson.

A L'ENCAN.

Succession de Frank Müller.

No 43,389—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 56 rue Carondelet (nouveau No 334)—MERCREDI, le 10 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue de la Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième district de cette ville, désignés comme les lots Nos 8 et 9 de l'ilet No 345, lequel se trouve compris dans les avenues Patterson, Peter ou Pélican et les rues Vallette et Belleville, autrefois Chesnut, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 18 septembre 1846, déposé dans le bureau de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Le lot No 8 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut, par 138 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur.

Le lot No 9 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut sur 138 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur, le tout d'après le plan sus mentionné.

Les améliorations sur lesdits lots de terre consistent de la bâtisse à deux étages connue comme le No 15 de la rue Belleville; elle est retirée de la rue et a une galerie sur le devant et sur le côté, corridor, neuf chambres, etc. Rapporte un loyer annuel de $216.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix de l'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. H. Seymour, notaire

ET LE MEME JOUR,

Il sera vendu à l'encan à la dite Bourse—

Les meubles de maison et effets mobiliers de ladite succession. Le tout d'après un inventaire enregistré en cour.

Conditions de la vente.—Comptant avant livraison.
1er sept—1 5 12 19 26—oct

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété de valeur connue comme le Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

Union Oil Company of New Jersey vs. Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 43,402. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 octobre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement les lots suivants, morceau et parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent, incluant tous les droits de dépôt ou accroissement de la batture qui peuvent être fait ou augmentation qui peut se faire par le fleuve Mississippi sur ladite propriété ci-après décrite:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, aussi toutes les machines, appareils, outils, ustensiles, et fonds de toute description maintenant sur le dit local, excepté la réservation ci-après faite, situé dans le Troisième district de cette ville, borné par le fleuve Mississipi, les rues Grands Hommes, maintenant Dauphine, et les rues projetées, désignées comme les rues Adams et Charbonnet, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces et deux lignes de face au Chemin Public par dix-huit cent dix-neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur ladite rue Charbonnet à partir du Chemin Public à la rue Grands Hommes et dix-huit cent soixante-onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur ladite rue Adams, aussi à partir du dit Chemin Public à la rue Grands Hommes et deux cent seize pieds six pouces et une ligne de largeur dans le fond et face à ladite rue Grands Hommes; toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins. Ensemble avec toute la batture et accroissement en face de ladite propriété et débarcadère et autres améliorations qui s'y trouvent, le tout conformément à un plan de C. A. De Armas, député voyer général, en date du 6me jour de février 1862, et déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire en cette ville. Excepté la voie du chemin de fer par laquelle la connection est faite avec le chemin de fer du Shell Beach mais incluant la nouvelle balance sur la voie qui se trouve sur ledit terrain avec ladite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 sept—13 20 27—4 11 16 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations, etc., d'un magasin de faïence.

R. Levi & Co., vs Chas Michaelson et al.,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,502—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionné je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 septembre 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No —— rue des Magasins entre les rues St-André et Joséphine.

Tous les articles et marchandises, etc., contenus sur les dits lieux, consistant d'un grand et bien assorti lot de faïence, verrerie et ferblanterie, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
13 sept—13 18 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations d'une boutique de barbier; aussi un orgue d'église.

Isham Lewis vs J. V. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 43,519.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par conséquent des parties, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 14 septembre 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir

Sur les lieux No 180 1/2 (vieux numéro) rue Poydras—

Le contenu les installations et attirail d'une boutique de barbier; aussi un orgue d'église. Le tout se trouvant sur les dits lieux.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

AVANTAGEUSEMENT SITUÉS

Propriétés dans les Piemier et Sixième Districts.

Mardi, 2 Oct.

Succession de William Pope.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 43,130.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 155 (nouveau No 723) rue de la Commune.—MARDI, le 2 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté le 24 août 1894, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph et Carondelet et l'avenue Howard (autrefois Promenade Triton ou rue Delord); lesdits lots sont désignés par les numéros trente-huit et trente neuf, sur un plan dressé par Richard Delafield, ingénieur civil, en date du 25 mars 1832, déposé dans le Bureau de C. R. Stringer, ancien notaire en cette ville et mesurant chacun, mesure anglaise, 25 pieds de face sur la rue St-Joseph, 25 pieds de face sur l'avenue Howard (autrefois rue Delord) plus ou moins, sur la profondeur suivante, à savoir: Le lot No 38 a 64 pieds 8 pouces sur la ligne le séparant du lot No 37 et 54 pieds 9 pouces sur la ligne le séparant du lot No 39 et le lot No 39 a 54 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No 38 et 44 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 40. Etant la même propriété qui a été acquise au nom d'Elizabeth Howes, épouse de William Pope, par achat de William Haffitz, d'après un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville, le 9 janvier 1882, enregistré en le bureau de transferts de cette ville, dans le livre 116, folio 104. Les améliorations consistent en un petit dépôt de glace rue St-Joseph et d'une boutique de cordonnier sur l'avenue Howard.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades (autrefois Philippa), Gravier, Perdido et Remparts, le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds sur le côté le plus près de la rue Gravier, et quatre-vingt-quinze pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Perdido et vingt-cinq pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond; le tout plus ou moins. Etant la même propriété qui a été acquise sous le nom de Elizabeth Howes, épouse de William Pope, par acquisition de William F. Goldthwaite, par acte passé pardevant J. V. Charpentier, notaire, le 12 avril 1887; enregistré dans le bureau de transferts, dans le livre 124, folio 668. Les améliorations consistent d'une bâtisse d'un corps de logis à trois étages en briques avec 2 chambres et corridor aux premier et second étages et de 3 chambres et corridor au troisième étage; aussi, une bâtisse en briques à deux étages dans la cour avec 2 chambres à chaque étage, cour briquetée, gaz, citerne, lieux d'aisance, etc., connues par les nouveaux numéros municipaux 319 et 321 rue Dryades.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Carondelet, Poydras et Baronne, et étant l'ilet No 350. Ledit lot mesure, au pied anglais, soixante-six pieds sept pouces de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne près la rue Baronne et vingt-sept pieds neuf pouces sur la ligne près la rue Carondelet, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à J. Laurel et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Samuel Luermare et dans le fond par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à L. Millaudon. Etant la même propriété qui a été acquise au nom d'Elizabeth Howes, épouse de William Pope, par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 9 juillet 1890, enregistré au bureau de transferts en cette ville dans le livre 136, folio 68.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages avec corridor au centre, deux chambres au rez-de-chaussée et trois chambres dans l'étage supérieur; aussi une bâtisse en briques à deux étages dans la cour, avec deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, waterworks, cuve, lieux d'aisance, cour pavée Schillinger, gaz, etc., connue par le numéro municipal 825 rue Lafayette.

4° Une certaine portion ou lot de terre, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Walnut, Oliver, Ferdinand et la ligne de la propriété Foucher, désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. A. Bienvenu, notaire, le 6 janvier 1873. Laquelle portion de terre mesure, au pied américain, quarante-sept pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur de quatre-vingt-dix sept pieds, étant bornée sur un côté vers la rue Oliver par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à C. Parent, et sur le côté le plus près de la rue Ferdinand par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à J. Rosenain, et dans le fond par la propriété de L. F. Foucher. Etant la même propriété qui a été acquise au nom d'Elizabeth Howes, épouse de son premier mariage de Thomas Rogers; veuve de son second mariage de Herman Murray et alors épouse de William Pope, par achat de James C. Galbey, par acte passé pardevant John J. Ward, notaire en cette ville, le 17 juillet 1891, enregistré au bureau de transferts dans le livre 139 folio 192.

Conditions—Comptant à l'adjudication. Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 août—29—sep 4 11 18 25—oct 2

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre [illegible]
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée du Premier District.

James Fahey versus Mme Ellen Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,600.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 octobre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, St-Jacques et St Jean-Baptiste, et désigné par la lettre B, sur le plan No 31, dans le bureau de Wm Shannon, ancien notaire en cette ville, mesurant quarante pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Félicité, ayant vingt-neuf pieds huit pouces et trois lignes à la rue St-Jacques, sur cent trente-huit pieds et deux pouces sur la ligne du côté de la rue St-Jean-Baptiste et cent quinze pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté opposé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 sept—13 20 27—oct 4 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District,

Rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts, la rue à l'arrière étant Bienville.

Mme Louise Grover et son mari vs Charles P. Gould, syndic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,299—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, désigné par la lettre B, sur un plan d'Arthur DeArmas, voyer et ingénieur civil, en date de mars 1880, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourgogne, Remparts et Bienville, et mesurant conformément au dit plan trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-quatre pieds trois pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—L'acquéreur paiera de son enchère au comptant tous les frais et charges de l'affaire et de la vente, incluant les taxes, s'il y en a, et huit 75/100 dollars frais de greffier et la prime d'assurance, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, sur la somme totale de dix-sept cent cinquante dollars et huit pour cent d'intérêt par an, à partir du 2 mars 1893, ensemble avec $4 50 frais de copie de l'acte et copie de lettres, et la somme de cinq cent quatre-vingt-trois 33 1/3/100 dollars, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du 2 mars 1893 jusqu'à paiement final, étant le montant d'un billet passé dû, et ledit acquéreur aura à assumer les deux billets pour le même montant et portant le même intérêt, échéant respectivement à un et deux ans, à partir du 2 mars 1893, et le reste de l'adjudication en aussi au comptant, et si la propriété est vendue pour un montant insuffisant pour couvrir tous lesdits billets, avec intérêt, honoraires d'avocat, frais, taxes, primes d'assurance, etc., alors que l'assumation sera au pro rata du montant de son enchère.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 août 23 30—sept 6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur et améliorée du Sixième District,

Léonard Naef versus Bernhard Meyer, syndic provisoire des créanciers de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43 447—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite—

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance, Magazine et l'avenue Henry Clay, et connu comme l'ilet No 26 de Burtheville, à savoir—

Premièrement—Une certaine portion de terre se composant du tout des lots Nos 13 et 14 et une grande partie des lots Nos 11 et 12 du dit ilet, comme il est désigné sur un plan de Burtheville par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: les lots Nos 13 et 14 se touchent et mesurent chacun trente un pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Webster, sur une profondeur de cent dix pieds, ledit lot No 13 formant l'encoignure des rues Webster et Constance et les lots Nos 11 et 12 se touchent et se trouvent immédiatement à l'arrière des lots Nos 13, 14, 15 et 16 et mesurent ensemble cinquante-neuf pieds, onze pouces quatre lignes et deux tiers de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds quatre pouces et une ligne en se tenant dans une ligne parallèle à la ligne divisant les lots Nos 16 et 17 dudit ilet, toutes les mesures ci-dessus étant plus ou moins, en se référant à un acte de vente par John Klein et al à John Henry, passé pardevant G. C. Préot notaire, le 2 septembre 1887 sur le dit plan, les bornes de la dite portion de terre sont indiquées par les lignes rouges.

Secondement.—Deux certains lots de terre désignés par les Nos 15 et 16 sur le susdit plan, lesquels lots se touchent et mesurent chacun trente-et un pieds cinq pouces et trois lignes de face sur la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Troisièmement.—Deux certains lots de terre désignés par les Nos 20 et 21 sur le susdit plan, lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, le lot No 21 forme l'encoignure des rues Webster et Magazine.

Quatrièmement.—Un certain lot de terre mesurant vingt trois pieds, six pouces six lignes de face à la rue Magazine, (commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magazine et Webster,) vingt-six pieds deux pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante-huit pieds, onze pouces et cinq lignes, plus ou moins, de profondeur sur la ligne la plus rapprochée et parallèle à la rue Webster et à une distance de cent dix pieds de la rue Webster et le même nombre de pieds opposés à la plus rapprochée de l'avenue Henry Clay. Laquelle propriété susdite a été acquise par John Henry de la manière suivante, à savoir:

Les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, par achat de Charles G. Rebentisch, par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 21me jour d'août A. D. 1889—titres enregistrés au bureau de transfert en cette ville, dans le livre 134, folio 49, et les propriétés troisièmement et quatrièmement ci-dessus décrites, par achat de Richard H. Hooper, par deux ou plusieurs actes, aussi passés pardevant Joseph D. Taylor, notaire, respectivement, le 4me jour de février et le 26me jour de mars, A. D. 1892: titres enregistrés au bureau de transfert en cette ville, dans le livre 141, folio 558.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de propriétés améliorées de valeur du Deuxième district.

Connues comme le No 79 Promenade Carondelet et No 230 rue St-Pierre,
—ET—
No 232 rue St-Pierre.

People's Homestead Association vs Vincent Lauro et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,623—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement qui en dépendent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal No 182, et borné par les rues St-Pierre, Villeré, Robertson et la Promenade Carondelet, lesdits lots de terre sont désignés par les numéros trois et quatre, sur un plan dressé par L. Surgi, ingénieur civil, daté le 28 février 1849, et déposé dans le bureau du Shérif de la paroisse d'Orléans. Les dits lots de terre mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro trois mesure vingt-quatre pieds cinq lignes et demie de face sur la Promenade Carondelet, vingt-trois pieds onze pouces et six lignes de largeur dans le fond, soixante deux pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui la divise du lot numéro cinq; le lot numéro quatre mesure vingt-trois pieds onze pouces de face à la rue St-Pierre sur soixante pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. "Le tout mesure américaine."

Les bâtisses sur le lot numéro trois ayant le numéro municipal 79 Promenade Carondelet et celles sur le lot numéro quatre ayant le numéro municipal 230 rue St-Pierre.

2° Un autre certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite. Le dit lot est désigné par le numéro six sur le plan de L. Surgi, voyer ci-dessus référé, et mesurant, conformément vingt-trois pieds onze pouces et six lignes de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de soixante pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine.

Les bâtisses sur le dit lot ayant le numéro municipal 232 rue St-Pierre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
23 août—23 30—sept 6 13 20 25 sept

BANDAGES HERNIAIRES

Ajustés avec perfection à très bas prix. Appliances pour difformités et Bonneterie élastique faites sur commande. En magasin une grande variété de ceintures de support, de bandages herniaires et d'articles en caoutchouc.

A. McDERMOTT,
114 rue St-Charles, au coin de la Place La Fayette. juil—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse. Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc.,

Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.,

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de A. J. Cahill versus Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 octobre 1894, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir

Premièrement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, ensemble avec tous les privilèges de la voie ou augmentation de batture qui peut y être additionnés par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, borné par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine ci devant Grands Hommes, et les rues projetées désignées comme Adam et Charbonnet, mesurant deux cent vingt un pieds cinq pouces deux lignes de face à la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Charbonnet, de la route publique à la rue des Grands Hommes, et dix huit cent soixante et onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la dite rue Adam. Aussi sur la dite route publique à la rue des Grands Hommes, et deux cent seize pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière et faisant face sur la dite rue Dauphine; toutes les mesures précédentes plus ou moins ensemble avec toute la batture et augmentation de façade de la dite propriété et tous les quais et autres améliorations qui s'y trouvent; le tout selon un plan de C. A. De Armas, député-voyer-général, daté le six février 1862, et déposé dans le bureau de O. De Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que la défenderesse a ici acquise par achat de Pierre Lanaux et John Triconi par acte passé pardevant Joseph D. Taylor notaire, le vingt-neuf de juin 1892, les titres enregistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146 folio 179.

Secondement—Les abattoirs, moulins, pompes, chaudières, les machines y appartenant, parcs, outils, instruments et autres accessoires y appartenant, attachés faisant partie ou reliés avec les abattoirs, maisons, réfrigérateur bâtis et qui doivent être bâti sur la propriété ci-dessus décrite, sans aucune exception quelconque et ainsi que les franchises obtenues et pouvant être obtenues par la défenderesse de la ville de la Nouvelle Orléans et du Bureau de Santé de cet Etat et spécialement les droits, privilèges et avantages provenant et qui peuvent provenir des ordonnances Numéros 5180, 5242 et 6112—Série du Conseil de la ville de la Nouvelle Orléans.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

La propriété ci-dessus décrite étant grevée de l'hypothèque accordée par la défendeur par acte passé pardevant Joseph D. Taylor notaire le 11 mai 1893, pour garantir 125 bons de 1000 dollars chacun, datés de 11 mai 1893 et dus le 11 mai 1903, avec six pour cent d'intérêts à partir du 11 mai 1893, payables semi annuellement et représentés par des coupons attachés aux dits bons; et sept des dits bons sont détenus par le demandeur ci-dessus, lesquels bons dans l'affaire ci dessus forcent le paiement de tous les coupons d'intérêts des attachés à ses bons; le dit intérêt déjà dû s'élevant à $420. En conséquence, d'après la loi la dite propriété sera vendue d'après les conditions suivantes.

Termes et conditions

1° L'acquéreur aura à payer comptant de son enchère les frais et charges de la saisie et de la vente ensemble avec $10.00 frais de la copie de l'acte hypothécaire, et toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété s'il y en a, ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat sur tout le montant des dits sept bons hypothécaires détenus par le demandeur et sur tous les coupons d'intérêts qui sont en litige.

2° L'acquéreur aura à payer comptant, jusqu'à concurrence de son enchère, après avoir payé les frais, les charges, taxes et honoraires d'avocat ci-dessus, la réclamation du demandeur se montant à $420, avec intérêt légal à partir du 11 mai 1894, jusqu'au paiement final, à cent pour les coupons d'intérêts déjà dus attachés aux dits sept bons hypothécaires détenus par le demandeur.

3° L'acquéreur aura à détenir entre ses mains du prix de son adjudication la balance applicable aux dits 125 bons hypothécaires ci-dessus décrits et jusqu'à concurrence du montant à la paiement du principal des dits 125 bons à leurs maturités avec six pour cent d'intérêt par an conformément à leurs teneurs et aussi assumera le paiement des coupons d'intérêt des 118 bons détenus par le demandeur pour un an d'intérêt dus le 11 mai 1894.

L'acquéreur assumera toutes les obligations qui sont contenues dans l'hypothèque primitif, ainsi qu'il est passé pardevant Joseph D. Taylor notaire le 11 mai 1893, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse dans le livre 490, folio 433.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 14 21 28—oct 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif.

Une occasion rare d'acquérir une résidence moderne de valeur

Dans le Premier District, rapportant $1,420 par an.

Connue par, le No 1 rue Prytania, coin de la rue Calliope, face à la place Margaret.

No 152 rue Calliope, entre les rues St-Charles et Prytania, le tout splendidement situé, près des églises, écoles, chemin de fer électrique passant en face et à proximité.

No 1 rue Prytania, est une jolie bâtisse moderne, nouvellement construite, à deux étages, ayant un rez-de-chaussée corridor, salons, boudoir, salle à manger, cuisine, cabinet et six chambres, chambre à bain, etc., au premier, gaz dans toute la maison, et cour ayant platebande avec fleurs, allée pavée, etc.

No 152 rue Calliope, est une résidence moderne à deux étages, ayant corridor salon, salle à manger, cuisine, etc., au rez-de-chaussée; et 4 chambres à coucher au premier étage, gaz dans toute la maison, cour pavée, jolie barrière en fer sur la façade et galerie au premier et second étages.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Dans l'affaire d'Isidore Newman, Sr., versus Mme Amanda Amélia Von Keventer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 43,330 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clio, St-Charles, Calliope et Prytanie, lequel dit lot est désigné par la lettre A, sur un plan ou croquis fait par C. G. Del'Isle, voyer, en date du 15 août 1894, déposé au bureau du Shérif Civil en cette paroisse; conformément audit croquis, le dit lot mesure cinquante-huit pieds quatre pouces de face à la rue Prytania, sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds, entre lignes égales et parallèles et face à la rue Calliope et est composé de portions de façades des lots numéros dix et onze sur un plan annexé à un acte passé pardevant L. Hermann, ancien notaire en cette ville, le 11 avril 1843.

Les bâtisses sur le dit lot sont connues par le No 1 rue Prytanie.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus; le dit lot est désigné par la lettre "B" sur le plan ou croquis de Del'Isle, ci-dessus référé, et mesurant, conformément, trente cinq pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur de cinquante-huit pieds et quatre pouces entre lignes égales et parallèles touchant au dit lot "A" dans le fond, et est composé des portions du fond des dits lots numéros dix et onze sur le plan ou esquisse annexé à un acte passé pardevant L. Herman, ancien notaire en cette ville le 11 avril 1843.

Les bâtisses sur le dit lot portant le No 152 rue Calliope.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—septembre 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur dans le Sixième District sur l'avenue Napoléon.

Henry Lochte & Co versus Peter Buehler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,175.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 454 borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Baronne, anciennement Bacchus, et Dryades désignés comme lots six, sept, huit, neuf et dix se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot dix forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Dryades, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en date du 11 mars 1893 dans une vente de John T. Michel à Peter Buehler.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—septembre 6 13 18

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN.
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73 ...CHARTRES...73

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company", dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, et paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et seront aussi pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, au jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé);
H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.
15 janv—

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.5 three months 75 cents.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1894.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

JEANNE D'ARC DANS L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eighteenth.

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned.

Personally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City.

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State known as Act No Thirty-six of the Session of eighteen hundred and eighty-eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized and by these presents, do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter, to-wit:

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited".

Its domicile shall be in the City of New Orleans Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco, to buy, sell, lease, sub lease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50 000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognized unless said stock is tranferred on the books of the Corporation by the owner or his duly authorized agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, to make and use a seal; to hold, receive, hire and purchase real or personal property, and to sell, mortgage and pledge same, to borrow money, issue bonds, to name and appoint such managers and officers as its interests and convenience may require, and to make and establish such By Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper.

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts, hire and discharge all officers, agents and employees, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of

Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis, as President, George A. Henderson as Vice-President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five (1895) and annually thereafter, an election for officers shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation, said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be changed, modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented, and the majority in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice in writing by mail to each Stockholder.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any farther sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his Stock.

This done and passed in my office in the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed: EMMA H. BERTHELOT,
GEO. A. HENDERSON,
W. W. WALLIS,
MAURICE P. WOULFE,
FRANKLIN P. MARCY,
JAMES J. WOULFE,
Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited," was this day duly recorded in my office in Book 516 folio

New Orleans, Seventh May, 1894.
{SEAL} (Signed) GEO. GUINAULT, Dy. R.

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited" and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for this Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.

New Orleans, 7th May, 1894.
JAMES J. WOULFE,
Notary Public.
15 mai—